

## CP - Candidatures pour le dispositif de distribution des poules

**Forte du succès du dispositif lancé en 2015, Colmar Agglomération poursuit l'opération de distribution de poules visant à réduire les déchets. Les candidatures pour la prochaine distribution de poules rousses sont ouvertes jusqu'au 14 mars 2025.**

Tous les habitants des 20 communes de l'agglomération sont éligibles à ce dispositif. Deux poules sont remises gratuitement aux foyers volontaires qui répondent aux bonnes conditions d'accueil (garantir le bien-être des animaux et se conformer aux règles d'hygiène et de bon voisinage). **Une seule demande par foyer** sera acceptée. La demande est renouvelable **tous les deux ans** au maximum.

**Cette opération, complémentaire à la collecte des biodéchets à domicile, vise plusieurs objectifs :**

- réduire le volume des déchets collectés globalement sur l'agglomération
- encourager le tri sélectif des déchets et la valorisation d'une partie des déchets alimentaires

En effet, deux poules consomment au moins 300 g de biodéchets par jour, soit sur une année la centaine de kg de biodéchets produits par un ménage de deux personnes. Entre 2015 et 2024, **5 282 poules ont été distribuées** par Colmar Agglomération.

## **COMMENT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?**

Les habitants de Colmar Agglomération souhaitant intégrer le dispositif ont **jusqu'au vendredi 14 mars 2025 pour déposer leur candidature**. La période de distribution aura lieu entre fin mai et début juin 2025.

Le dossier d'inscription et le règlement peuvent être téléchargés directement sur le site Internet **[www.agglo-colmar.fr/poules](http://www.agglo-colmar.fr/poules)** ou récupérés dans les mairies de l'agglomération ou au service gestion des déchets (1 avenue de la foire aux vins à Colmar).

Le dossier de candidature doit ensuite être déposé :

- dans les mairies de l'agglomération
- au service gestion des déchets - 1 avenue de la foire aux vins à Colmar
- ou être envoyé à [poules.dechets@agglo-colmar.fr](mailto:poules.dechets@agglo-colmar.fr)

Une analyse du dossier de candidature est menée en conformité avec le règlement et est éventuellement complétée d'une visite de l'installation sur place.

Retrouvez toutes les informations relatives au dispositif de distribution des poules sur **[agglo-colmar.fr/poules](http://agglo-colmar.fr/poules)**

### **CONTACT PRESSE**

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
[manon.lovasz@colmar.fr](mailto:manon.lovasz@colmar.fr)